

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 mars 2026**

L'an deux mille vingt six, le neuf mars, à 18 heures et 30 minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/02/2026

**Présents** : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE,  
M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT, M. Pierre VIEUX, Mme  
Jeanne RODRIGUEZ

**Absents excusés** : M. Frank BRESSON, a donné procuration à Mme Christine TERRAIL

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

**1/ Vote des taux d'imposition 2026**

Le Conseil a décidé à l'unanimité de conserver les taux d'impôts directs votés en 2025:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 14,49 (part communale) + 15.51 (part Départementale) = 30,00 %

- Taxe sur le foncier non bâti = 96,01 %

Le Conseil Municipal adopte les mêmes taux fixés par l'intercommunalité pour l'année, afin d'en percevoir les produits :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

- Taxe d'Habitation (TH) sur les Résidences secondaires = 10,40 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le taux fixé par les services fiscaux pour l'année, afin d'en percevoir les produits la :

- **Taxe d'Habitation (TH) sur les locaux vacants = 10,40 %**

**Délibération n°2026-3-01**

**2/ Compte Financier Unique 2025**

Compte tenu de l'impossibilité de disposer du CFU définitif de l'exercice 2025 du SGC, il est demandé au conseil de voter l'affectation anticipée des résultats. Ce, afin de pouvoir maquetter et voter les budgets primitifs 2026. Suite à la présentation des résultats d'exercice 2025 pour les deux budgets : commune et eau-assainissement de la secrétaire de Mairie, les conseillers ont constatés les résultats et ont approuvé à l'unanimité des votes (Pour = 7, le maire étant sortit).

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents l'affectation anticipée des résultats suivants :

**-budget COMMUNE :**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	Prévu au BP 2025 :	471 533,44 €
	Réalisé :	323 305,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	471 533,44 €
	Réalisé :	270 591,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu au BP 2025 :	277 005,30 €
	Réalisé :	210 771,03 €

Recettes:	Prévu :	277 005,30 €
	Réalisé :	282 382,86 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement : DÉFICITAIRE	- 52 714,02 €
Fonctionnement : EXCÉDENTAIRE	+71 611,83 €
<b>Résultat global :</b>	<b>+18 897,81 €</b>

**-budget EAU ASSAINISSEMENT :**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	Prévu au BP 2025 :	211 666,53 €
	Réalisé :	35 039,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu au BP 2025 :	211 666,53 €
	Réalisé :	166 421,25 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	104 157,79 €
	Réalisé :	61 966,94 €

Recettes :	Prévu :	104 157,79 €
	Réalisé :	87 410,08 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025:**

Investissement :	+ 131 382,25 €
Fonctionnement :	+ 25 443,14 €
<b>Résultat global :</b>	<b>+ 156 825,39 €</b>

Le Maire reprend la séance et donc sa présidence à 19h17.

La secrétaire de Mairie nous tient informé de l'état de la dette : 4 emprunts en cours (2 sur le budget Eau et 2 sur le budget principal) et de l'état des amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement reçues au budget eau/asst.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affectation ANTICIPÉE des résultats d'exercice excédentaires à chaque budget prévisionnel 2026. Sur le BP commune, la somme de **52 714,02 €** est affectée en réserve au compte 1068 dédié à l'investissement.

***Délibération n°2026-3-02***

**3/ Budget Primitif 2026 « Commune »**

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2026 de la commune élaboré avec la non variation des taux d'imposition sur les Propriétés bâties et non bâties.

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

**272 299,90 € en section d'investissement**

**233 785,00 € en section de fonctionnement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et approuve à la majorité le budget primitif présenté.

#### **4/ Budget Primitif 2026 « Eau et Assainissement »**

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2026 du service Eau et assainissement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

**262 021,92 € en section d'investissement**

**109 169,67 € en section de fonctionnement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité les deux budgets primitifs présentés pour 2026.

***Délibération n°2026-3-03 et Délibération n°2026-3-04***

5/ Subvention CCVD – Un reliquat du fonds de concours d'un montant de 15000€ La commission communautaire a proposé d'affecter le résultat du fonds de concours aux communes en ayant fait la demande. Plan-de-Baix en ayant formulé une, suivant les devis de rénovation du logement « Ancienne Poste » au 37 chemin de la Pâquerette, pour un montant de 15000€. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention et en confirme la somme, en complétude globale de la rénovation de ce logement avec un DPE (diagnostic énergétique) noté G. Celui-ci oblige la commune à augmenter le cofinancement. Le maire précise que ce projet est inscrit au BP 2026 en investissement au 09 mars 2026.

#### **6/ Contrat Eau et Climat « Vallée de la Drôme » 2026-28**

Le conseil approuve à l'unanimité la signature du contrat avec les services CCVD, suivant le dossier annexe 2 concernant les travaux subventionnés : amélioration de la sectorisation du réseau pour optimiser les recherches de fuites (20000€) et pose d'un réducteur de pression sur l'antenne de la route d'Omblyze (3000€)

***Délibération n°2026-3-05***

#### **7/ PCS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

***Le conseil municipal a déterminé les endroits de Points de rencontre de toute la population en cas de catastrophe naturelle ou de force majeure. Les points de rassemblement sont les suivants pour notre commune :***

- La chaux des Hombres (GAEC des chaux) : 740 route de Bermon – 26400 Plan-de-baix à côté de la petite armoire électrique***
- L'Église : route des Grands champs - 26400 Plan-de-baix au coin nord du mur du cimetière***

**La séance est levée à 22h00**

**Le prochain conseil se réunira une fois l'élection du maire, du conseiller communautaire et de son nouveau conseil, prévu le 20 mars 2026 à 14h00**

La Première adjointe  
Christine TERRAIL



Le Maire,  
Daniel COTTON

